



terrasse sans permis de construire

Par **Lulay**, le **23/06/2009** à **15:45**

Bonjour,

Mon voisin a construit une terrasse surélevé d'une hauteur d'environ 1,20 m de hauteur, très proche de notre haie et sans permis de construire. Maintenant, lorsque le voisin est sur sa terrasse, il a le plaisir de regarder dans notre jardin et dans les chambres du premier étage, et se gêne pas pour le faire.

La mairie de ma ville m'a juste demandé de faire une lettre en expliquant la situation. Sur quel article ou décret puis-je m'appuyer ?

Que puis-je attendre de la part de la mairie ? Si la mairie ne fait rien, où puis-je m'adresser ? Que risque le voisin ? La démolition peut-elle être demandée ?

Merci pour vos réponses, Cordialement